



Ecurie Mauve Historique



XVème RALLYE de la PORCELAINE HISTORIQUE 13 et 14 avril 2019



E. Fauré

RÈGLEMENT 2019



Règlement du XV^{ème} Rallye de la Porcelaine Historique

GENERALITES

L'Ecurie Mauve Historique, association loi de 1901 n° W872010657, organise les **13 et 14 avril 2019** un rallye historique dénommé : *XV^{ème} Rallye de la Porcelaine Historique* réservé aux véhicules d'époque (jusqu'en 1987) ainsi qu'à des véhicules postérieurs à cette date afin de compléter les effectifs. Cette manifestation se déroulera de **CHATEAUNEUF LA FORET** à **CHATEAUNEUF LA FORET** avec étapes à **CHAMBOULIVE** et **EYMOUTIERS**.

Cette épreuve fait l'objet d'une demande d'autorisation délivrée par les préfetures de la Haute Vienne et de la Corrèze.

Ce rallye a pour finalité de permettre de faire rouler des véhicules anciens dans des conditions de sécurité optimales et vise à faire découvrir notre région aux participants. Il se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers ni la tranquillité des riverains. Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier. Ce rallye est une des épreuves du ***Trophée Classic Centre Ouest***.

Responsables de l'épreuve

Association : Ecurie Mauve Historique, 26 Rue de Metz 87000 Limoges Président : Gilles GUILLON

Organisateurs : Christian DEVIN
50 route de la Forêt 87130 Châteauneuf la Forêt

DESCRIPTION DE L'EPREUVE

Il s'agit d'une épreuve de navigation cartographique, de roadbook et de régularité, sur un itinéraire d'environ 190 km le samedi et 130 km le dimanche, se déroulant sur la voie publique ou privée avec autorisation (route ou chemin toujours carrossable). Le parcours officiel étant gardé secret jusqu'au moment du départ, aucun public n'est attendu sur l'itinéraire.

Tous les équipages reçoivent au moment du départ les documents décrivant l'itinéraire à parcourir sous diverses formes : fléchés métrés, non métrés, allemands, mille sources, carte muette, etc...

Chaque journée comporte des zones de régularité. Sur ces zones, la vitesse moyenne est toujours inférieure à 50km/h et adaptée à la configuration de l'itinéraire (villages traversés, routes étroites et sinueuses, croisements, ..)

CODE DE LA ROUTE

Durant le rallye, **les participants doivent respecter le Code de la Route et se conformer à ses prescriptions ainsi qu'aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.**

Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations et de zones habitées. Les différents documents fournis par les organisateurs indiquent les zones pouvant présenter un risque en terme de sécurité ou vis-à-vis de l'environnement, placent des contrôles dans les passages étroits, dans les zones de limitation à 30km/h. L'organisation se réserve le droit de sanctionner les comportements abusifs. Des contrôles secrets pourront être implantés sur l'itinéraire pour s'assurer du respect des consignes données.

En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié par l'organisation afin de ramener les participants sur la bonne route.

COMMUNICATION DES REGLES DE SECURITE

Le briefing avant le départ de la première journée rappelle aux équipages les règles élémentaires de respect du Code de la Route et des sanctions éventuelles en cas de manquement à ces règles. Il insistera sur la conduite à adopter durant tout l'itinéraire, en particulier dans certaines zones pouvant présenter un risque en termes de sécurité ou vis-à-vis de l'environnement.

Les organisateurs se réservent le droit de transmettre à tout moment durant le rallye, en fonction des circonstances et des besoins, toutes informations jugées nécessaires. Les communes traversées sont informées suffisamment à l'avance pour prendre les dispositions de sécurité et d'information qu'elles jugent utiles vis-à-vis des populations.

VOITURES ADMISSIBLES

Sont admissibles :

1^{re} catégorie (C1): les voitures dont la date de première mise en circulation se situe avant fin **1987** (date portée sur la carte grise).

2^{me} catégorie (C2): les voitures dont la date de première mise en circulation est postérieure au 31 décembre 1987 (date portée sur la carte grise).

Les véhicules devront être conformes à la législation routière (carte grise et assurance du véhicule vous seront demandées au départ).

Le nombre total de véhicules est limité à 60. Les places seront attribuées en priorité aux voitures de catégorie 1. L'enregistrement des engagements se fait selon l'ordre de réception. La clôture des inscriptions intervient lorsque le nombre de véhicules maxi sera atteint. Les équipages supplémentaires sont placés sur liste d'attente avec priorité aux véhicules historiques (C1).

Pour des raisons d'organisation, aucun engagement ne sera reçu **après le 6 avril 2019** et le chèque de caution ne sera **pas remboursé en cas d'annulation survenant dans la semaine précédant le rallye.**

EQUIPAGES ADMISSIBLES

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un permis de conduire valide et d'un co-équipier. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier leur décision. Les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Sur les zones de régularité, les temps de passages des équipages sont captés par un système de balises électroniques de type CHRONOPIST, dissimulées tout au long du parcours dans des endroits secrets. Afin d'identifier le véhicule lorsqu'il passe devant les balises, un transpondeur est placé **sur la vitre arrière droite du véhicule**. Celui-ci est remis et testé par l'équipe organisatrice. Ce transpondeur est branché sur une ligne électrique alimentée par la batterie 12 V de votre véhicule comme décrit ci-après.

Ce qui doit être préparé avant le rallye : Une ligne électrique avec 2 fils (Masse et 12V).

Cette ligne doit être **branchée après le contact** de façon à allumer automatiquement le boîtier lorsque le moteur tourne et à l'arrêter lorsque le moteur est coupé pour ne pas décharger la batterie (consommation du boîtier : 40 mA).

La ligne électrique doit être terminée par **2 coses femelles (largeur 6mm) serties avec soin**. **La cosse de la phase (+)** doit être marquée **d'un adhésif rouge**.

Le raccordement au faisceau électrique doit lui aussi être fait avec soin pour ne pas risquer de se débrancher.

INTERDICTION ABSOLUE de brancher la ligne sur la prise allume cigare.

L'installation du branchement est de la responsabilité des équipages. La mise en place des transpondeurs est faite par l'organisation lors des vérifications.

Une **caution de 80 euros** sous forme de chèque doit **être jointe à l'engagement** et est restituée en fin de rallye lors du retour du transpondeur à l'organisation.

ACCESSOIRES AUTORISÉS

Seuls les appareils de mesures et calculs de distances et / ou moyenne mécanique ou électronique (odomètre, tripmaster) **sans logiciel cartographique intégré** sont autorisés à bord des véhicules.



LES LOGICIELS DE GEOLOCALISATION ET DE CARTOGRAPHIE SONT INTERDITS
sur tous types d'appareil
(téléphone, smartphone, tablette, ordinateur, GPS, avertisseur de danger...)
sous peine de PENALITES équivalentes au Hors Délai.

PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité éventuelle de l'organisateur. Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve, sur le site de l'Ecurie Mauve Historique, l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de la diffusion d'images réalisées par toute autre personne.

ASSURANCES



*Les véhicules doivent être conformes à la législation routière et doivent être assurés au minimum par une assurance en responsabilité civile (**carte grise et assurance du véhicule vous seront demandées au départ**). Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant la Responsabilité Civile des organisateurs, participants et commissaires pouvant incomber à l'organisation de ce rassemblement.*

Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il fait subir à son véhicule, à lui-même et à des tiers. ***L'organisation ne peut être tenue responsable des dommages causés par un concurrent, à son véhicule, à lui-même et à ses passagers.***

L'organisation invite les concurrents **à se rapprocher de leur compagnie d'assurance pour vérifier ses garanties et responsabilités lors de ce type d'épreuve.**

Un contrat dépannage assistance est vivement conseillé.

PROGRAMME

Lundi 14 janvier 2019 : Ouverture des engagements

Samedi 6 avril 2019: Clôture des engagements

Samedi 13 avril 2019

Vérifications administratives avec remise des plaques et documents : parking de l'esplanade du lac à **CHATEAUNEUF LA FORET** (87) de 9h30 à 11h30. (Salle Camille Claudel, route du Puy Chat). Un plan de localisation des salles et de la zone de départ sera transmis avec la confirmation de l'engagement.

Des plateaux-repas seront offerts salle Bartholdi (avenue Michel SINIBALDI) à partir de 11h30

Etapes 1 et 2 : CHATEAUNEUF > CHAMBOULIVE > EYMOUTIERS

145 km environ de navigation, incluant zone de régularité en fléché-métré, cartes muette ou tracée - fléché-métré - non métré – fléché allemand - fléché droit etc...

Après un briefing à **13h00**, le départ sera donné à **13h30** pour la 1ère voiture, puis de minute en minute du parking de l'esplanade du lac.

Avant le départ de l'étape 3, un buffet sera offert à la salle des fêtes d'EYMOUTIERS

Etape 3 : EYMOUTIERS > CHATEAUNEUF :

45 km environ en divers fléchés et carte tracée incluant une zone de régularité en fléché-métré. Le départ sera donné à **21h00** du parking de la salle des fêtes à Eymoutiers.

Dimanche 14 avril 2019

Etape 4 : CHATEAUNEUF > CHATEAUNEUF

130 km environ de navigation, incluant une zone de régularité en fléché-métré et le reste donné sous forme de carte muette et de différents fléchés.

Le départ sera donné à **8h00** pour la première voiture, puis de minute en minute, du parking de l'esplanade du lac.

L'arrivée du rallye se déroulera aux environs de **11h30** à Châteauneuf-la-Forêt.

Le repas et la remise des prix du rallye auront lieu à la salle Bartholdi à partir de 13h.

CONTRÔLES ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES

Le jour du rallye, tous les équipages doivent être en mesure de présenter à l'organisation :

- Le permis de conduire du conducteur ainsi que celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire
- Les pièces afférentes au véhicule : carte grise, attestation d'assurance, certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord.

Le jour du rallye, tous les véhicules doivent être en accord avec la législation française en vigueur.

L'organisation effectue sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur la conformité du véhicule avec la déclaration portée sur l'engagement ainsi que sur les points de sécurité suivants :

Pneumatiques : en bon état et conformes à un usage routier

Eclairage, clignotants et essuie-glaces

Présence d'un triangle de sécurité et de gilets fluorescents.

Un extincteur à poudre est conseillé.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à tout équipage ou véhicule ne répondant pas à ces contrôles.

PLAQUES ET NUMEROS

L'organisation fournit à chaque équipage deux plaques, dont une doit obligatoirement être apposée visiblement à l'avant du véhicule sans cacher la plaque d'immatriculation, et des numéros à apposer sur les deux portières.

L'attribution des numéros est laissée à la discrétion de l'organisation. Les participants seront informés avant le départ de leur numéro ; le départ se fera dans l'ordre croissant de ces numéros.

CARNETS DE ROUTE ET CONTRÔLES DE PASSAGE

Pour chaque étape, l'organisation établit un temps « minimal » de parcours qui correspond au temps que met l'organisation pour réaliser l'itinéraire en le connaissant et en respectant le code de la route.

Aucun participant ne doit mettre **moins** de temps que ce temps « minimal ».

Des contrôles aléatoires sont effectués tout au long du parcours.

Si un équipage va plus vite que ce temps minimal, il sera pénalisé par un Hors Délai, voire une exclusion si avance trop excessive.

Un temps « idéal » de réalisation de l'ensemble du parcours est indiqué à chaque équipage. Ce temps correspond au temps « minimal » auquel est ajouté le temps nécessaire à la découverte et l'interprétation des documents. Les équipages doivent réaliser l'ensemble de l'itinéraire dans ce temps « idéal ». Si pour l'ensemble des équipages le temps estimé par l'organisation s'avère insuffisant, un ajustement du temps idéal total sera appliqué à l'ensemble des concurrents.

Pour permettre aux équipages de vérifier leur progression tout le long du parcours, un tableau de marche est fourni pour chaque étape. Ce tableau présente, tous les 10km, une fourchette de temps : **Temps Minimal et Temps Maximal**, dans laquelle l'équipage doit passer. Le Temps Maximal est le temps accordé aux équipages pour trouver leur chemin selon les difficultés de navigation.

Carnet de route:

Chaque équipage reçoit au départ de chaque étape un carnet de route qu'il doit faire viser (tampon apposé par un contrôleur) ou remplir avec les indications qu'il rencontre le long du parcours (panneau avec des lettres ou des nombres).

Toutes les annotations sur ce carnet doivent être inscrites de manière indélébile (**stylo non effaçable**). **Toute rature ou altération entraîne une pénalité.** En cas d'abandon, le carnet est remis à l'organisation.

Le carnet de route se présente sous la forme d'une grille, qu'il faut remplir de gauche à droite, ligne par ligne.

Contrôles

Il y a plusieurs types de contrôles :

- Contrôle Départ Arrivée (CDA)

Ils sont installés au départ et à l'arrivée de chaque journée.

- Sur la zone de Départ: Un commissaire note sur le carnet de route l'heure de départ, l'heure « normale » d'arrivée et le remet à l'équipage.
- Sur la zone d'Arrivée : **Le copilote descend pour remettre son carnet de route.** Un commissaire y note l'heure de passage du véhicule devant le panneau Arrivée.

Le véhicule doit alors immédiatement quitter la zone d'Arrivée. Les zones d'Arrivée se situent généralement en périphérie des agglomérations pour des raisons de sécurité.

- Contrôles Panneau (CP)

Les CP sont disséminés tout au long du parcours, permettant de vérifier le passage effectif sur l'itinéraire. Ils sont matérialisés par un panneau portant une lettre ou un nombre que l'équipage doit inscrire dans **la première case vide** de son carnet de route dans l'ordre où elles se présentent (**ligne par ligne et sens de l'écriture gauche vers la droite**).

-Contrôles Humain (CH)

Les CH sont disséminés tout au long du parcours et permettent de vérifier le passage effectif sur l'itinéraire. Les CH sont signalés par un drapeau Jaune placé sur le côté droit de la route à environ 50m du contrôle puis par un drapeau Rouge enjoignant le véhicule à s'arrêter obligatoirement.

Les CH apposent leur contrôle et notent l'heure de passage des véhicules, qui est comparée au tableau de marche.

Les CH et différents CP seront levés au Temps Maximal du dernier équipage.

Afin d'assurer plus d'équité entre les petits et les grands numéros, les contrôles aux CH (et CP suivants) pris au-delà du Temps Maximal de **chaque équipage** ne seront pas pris en compte.

-Zones de régularité

Sur ces zones, les équipages doivent suivre un itinéraire sur lequel la vitesse est imposée. La vitesse à respecter sur la zone ou la table indiquant les temps de passage tous les 200 m est fournie aux équipages avant le départ. La vitesse est toujours inférieure à 50 km/h et adaptée à la configuration de l'itinéraire (villages traversés, routes étroites et sinueuses, croisements,...). Les équipages suivent les indications d'un fléché métré.

Sur ces zones, les contrôles de temps sont effectués soit par des balises, soit par des commissaires non visibles des équipages. Aucun arrêt ne sera observé à ces points de contrôle. L'absence de passage devant un contrôle ou l'absence de prise de temps sur les balises est pénalisée par l'écart de temps le plus élevé relevé sur l'ensemble des équipages auquel est ajouté une pénalité de 2min.

Les départs se font dans l'ordre des arrivées à ces zones. Ils sont donnés, de minute en minute, par un commissaire qui note l'heure de départ.

PENALITES

Zone de régularité	10 points par seconde d'avance ou de retard
CH ou CP manquant ou rature ou erreur	300 points
Retard à l'arrivée d'une étape	- jusqu'à 30mn de retard : 10 points la minute - de 31mn à 40mn de retard : 300 points pour les 30 1^{ères} minutes + 30 pts la minute de la 31^{ème} à la 40^{ème} - de 41mn à 50mn de retard : 600 points pour les 40 1^{ères} minutes + 40 pts la minute de la 41^{ème} à la 50^{ème} - de 51mn à 60mn de retard : 1000 points pour les 50 1^{ères} minutes + 50 pts la minute de la 51^{ème} à la 60^{ème} - au-delà de 60mn de retard : Hors Délai : 10 000 points
Carnet de route non rendu	Hors délai (10000 points) + tous les points du carnet de route (tous les CH et CP sont considérés comme manquants)
Hors Délai	10000 points

Tout manquement au règlement, tout comportement anti-sportif, irrespectueux, malveillant et tout autre litige sera étudié par un collège de commissaires qui statuera, après enquête, pour appliquer une pénalité ou toute autre sanction qui s'imposerait.

ABANDON / RETOUR EN COURSE

Si un équipage interrompt le rallye le samedi pour quelque cause que ce soit, il pourra néanmoins être admis au départ le dimanche matin. En revanche, il ne pourra pas figurer dans le classement général. De plus, il a l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.

CLASSEMENTS

Le classement se fait par addition des points de pénalité obtenus sur les deux jours, affectée du coefficient de pondération lié à l'année du véhicule. **Le coefficient de pondération lié à l'année du véhicule a pour objectif de favoriser les véhicules les plus anciens correspondant à ce type de rassemblement.**

L'ancienneté de la voiture (année de première mise en circulation) est prise en compte, dans chaque catégorie.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points est déclaré vainqueur de sa catégorie, celui de la C1 vainqueur du Rallye. En cas d'ex aequo, les équipages sont départagés en donnant la victoire au véhicule le plus ancien.

Exemple pour 2 véhicules de la catégorie 1 :

Véhicule A (1968) : 460 (pénalités) x 1,68 (coefficient de pondération) = 772,80 donc 1er

Véhicule B (1987) : 460 (pénalités) x 1,87 (coefficient de pondération) = 860,20 donc 2^{ème}

Tout équipage qui **change de véhicule** au cours du rallye peut continuer à concourir mais **n'est pas classé**.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu dimanche 14 avril à la Salle Bartholdi à CHATEAUNEUF LA FORET pendant le repas pris en commun. Le vainqueur du Rallye est l'équipage de catégorie 1 qui a le MOINS de points selon la méthode de classement décrite ci-dessus.

Les 3 premiers du classement de la catégorie 1 et le premier de la catégorie 2 sont récompensés ainsi que le 1^{er} équipage féminin.

ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement accompagnées du montant de la participation (à l'ordre de « Ecurie Mauve Historique ») seront à adresser à : **Christian DEVIN, 50 route de la forêt, 87130 Châteauneuf-la-Forêt. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 14 janvier jusqu'au 6 avril 2019 minuit.**

Les frais de la participation sont fixés à **195€** pour un équipage de deux personnes. (-10€ par personne de l'équipage adhérente au moment de l'inscription à l'Ecurie Mauve Historique)



Toute demande d'inscription sera prise en compte que si elle est accompagnée
-du montant de la participation,
-du chèque de caution (restitué à la fin du rallye lors de la récupération par l'organisation du transpondeur)
-de l'ensemble des documents requis pour l'inscription, dûment remplis.

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement ; dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat.

La participation aux frais comprend pour un équipage de deux personnes :

- **Les repas des samedis midi et soir, le repas de clôture du dimanche midi pour deux personnes***
- **Un bon de 10 € de carburant à la station service de Super U de Chateaneuf la Forêt**
(Samedi : 09h00 à 19h30, Dimanche : 09h00 à 12h30)
- Les plaques de l'épreuve et un jeu de numéros de portières
- Les carnets de route et tous les documents nécessaires au rallye
- Les trophées et souvenirs

Toutes autres dépenses (repas supplémentaires, consommations, logement...) restent à la charge des équipages.

ANNULATION



Si un équipage engagé prévient **l'organisation plus de 8 jours avant la date de départ du rallye** (dernier délai 6 avril 2019), l'organisation lui **renvoie les 2 chèques** fournis lors de l'inscription.

Si l'équipage **annule sa participation dans les 8 jours précédents le rallye** (à partir du 7 avril 2019), seul le chèque de participation lui sera renvoyé, **le chèque de caution sera encaissé** pour dédommagement des frais déjà engagés par les organisateurs.

Un abandon en cours de rallye ou une annulation entraîne une fois le départ pris, ne pourront donner droit à aucun remboursement des frais de participation. Seul le chèque de caution sera rendu lors de la restitution du transpondeur.

APPLICATION DU REGLEMENT ET COURTOISIE

De par son engagement à l'épreuve, chaque participant accepte les termes du règlement et décharge l'organisation ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens. Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical du rallye ; tout comportement inamical ou dangereux (impolitesse, agressions verbales ou physiques, blocage intentionnel...) sera sanctionné jusqu'à l'exclusion de l'équipage.

Contact

Pour tous renseignements complémentaires :

Christian DEVIN
50 route de la forêt
87130 Châteauneuf-la-Forêt
Tél : 06.75.69.62.07

E-mail: Christian-colette.devin@orange.fr

Site : www.ecuriemauevhistorique.fr

**PROPOSITIONS pour l'hébergement – XVème Rallye de la Porcelaine Historique
13 et 14 avril 2019**

Possibilités d'hébergement sur la commune de CHATEAUNEUF-LA-FORET				
Office de Tourisme Intercommunal Briance-Combade	19 Place Eugène Degrassat, 87130 Châteauneuf-la-Forêt	Informations hébergements	05 55 69 63 69	http://www.cc-briance-combade.com
4 Gîtes 'Le Lac'	'Le Lac' 87130 Châteauneuf-La-Forêt	Par gîte : 2 chambres- 4 personnes	05 55 69 65 55	Commune De Châteauneuf-La-Forêt
Camping Le Cheyenne	Le Lac 87130 Châteauneuf-La-Forêt	10 mobil-homes 1 mini- chalet	05-55-69-39-29	Mr et Mme BURGAUD campinglecheyenne@neuf.fr www.camping-le-cheyenne.com
Gîte à Lavergne – 3 épis	Lavergne 87130 Châteauneuf-La-Forêt	3 chambres 4 personnes	05-55-69-75-69 06-84-74-08-73	nadine.leger405@orange.fr
Meublé de tourisme	Le Bourg 87130 Châteauneuf-La-Forêt	1 chambre 4-5 personnes	05-55-69-43-52	Mme PIEDFORT
Meublé « Le chat qui pêche »	28 avenue J Cruveilhier 87130 Châteauneuf-La-Forêt	3 chambres 5 personnes	05-55-69-73-14 06-77-98-05-26	Mr et Mme CARMODY Currykitchen1@hotmail.com
Chambres d'hôtes « Le chat qui pêche »	28 avenue J Cruveilhier 87130 Châteauneuf-La-Forêt	2 chambres de 2-3 personnes	05-55-69-73-14 06-77-98-05-26	Mr et Mme CARMODY Currykitchen1@hotmail.com
Chambres d'hôtes « La croix du Reh »	La Croix du Reh 87130 Châteauneuf-La-Forêt	5 chambres de 2-3 personnes	05-55-69-75-37 06-61-73-42-11	Mr et Mme FENTON lacroixdureh3@aol.com www.lacroixdureh.com
Chambres d'hôtes Château de Bellegarde les Fleurs	5 Route de Serre 87130 Châteauneuf-La-Forêt	2 chambres de 2-3 personnes	05-55-69-77-67	Mr et Mme Jaap Van Der Vlist info@bellegarde.info www.bellegarde.info
Chambres d'hôtes La Pagaille	6 Vaux 87130 Châteauneuf-La-Forêt	2 chambres de 2-4 personnes	05-55-69-25-42 06-29-65-18-87 06-22-10-22-64	Mr et Mme Holdsworth denise.Holdsworth@wanadoo.fr www.chambredhote-chateauneuflaforet.com
Chambre d'hôte « Le Ziboinboin »	18 place Eugène Degrassat 87130 Châteauneuf-La-Forêt	2 chambres de 2 personnes	05-55-35-28-91 06-52-17-50-58	Mme Verheecke ziboinboin@me.com
Chambres d'hôtes de Monsieur Brun Bernard	18 La Bessade 87130 Châteauneuf-La-Forêt	3 chambres de 2 personnes		Mr BRUN Son hébergement sur Airbnb
Chalet du Château de Bellegarde Les Fleurs	5 Route de Serre 87130 Châteauneuf-La-Forêt	1 chalet de 4 personnes	05-55-69-77-67	Mr et Mme Van Der Vlist info@bellegarde.info www.bellegarde.info

Possibilités d'hébergement sur la commune de LA CROISILLE SUR BRIANCE (environ 12,8 km)

Gîte à Chassagnas	Chassagnas 87 130 La Croisille-sur-Briance	3 chambres 6 personnes	05-55-30-37-73 06-88-31-84-71	Mr Daniel ROULET daniel-roulet@orange.fr
Gîte à Chassagnas	Chassagnas 87 130 La Croisille-sur-Briance	3 chambres 8 personnes	05-55-01-85-51 06-21-44-47-23	Mme Hélène MEYZEAUD meyz.lene@yahoo.fr
Gîte Les Ruchoux	87 130 La Croisille-sur-Briance	2 chambres 4 personnes	05-55-56-62-30	Mr Jean-Louis SIRIEIX jeanlouis.unclejohn.sirieix78@gmail.com
Meublé du Crauloup	Gîte du Crauloup 87 130 La Croisille-sur-Briance	3 chambres 6 personnes	06-63-18-63-37	Mr et Mme ROUSSEL david.rousseau33@yahoo.fr
Gîte à Amboiras	Gîte à Amboiras 87 130 La Croisille-sur-Briance	5 chambres 11 personnes	05-55-08-45-74 06-13-98-84-49	Mr et Mme Lafarge stephanelafarge@sfr.fr
Le Moulin de Las Gorceix	87 130 La Croisille-sur-Briance	7 chambres 15 personnes	05-55-00-28-19 07-87-02-31-22	Mr SAMIT Auberge du bonheur 87220 Aureil
Gîte La Nouvelle vie	Verdeyme 87 130 La Croisille-sur-Briance	2 chambres 4 personnes	05-55-98-38-59	Mr BIGBY Michaël

Possibilités d'hébergement sur la commune de LINARDS (6,8 km)

Gîte du grand tilleul	Montaigut 87130 LINARDS	3 chambres 8 personnes	06-30-60-00-25	Mr MARSALY Alain.marsaly@yahoo.fr
Meublé Lo Pito Maizou	Manzeix 87130 LINARDS	2 chambres 4 personnes	05-55-58-94-73 06-23-38-58-21	Mr et Mme LAPLAGNE gitemanzeix@gmail.com
Gîte Le Duveix	87130 LINARDS	4 chambres	05-55-30-82-40 06-71-44-57-50	Mr et Mme Dulibeau
Chambres d'hôtes Ateliers Feeling's Sylvie Coquet	La Boulandie 87130 LINARDS	3 chambres	05-55-09-61-28 06-22-57-27-03	Mme Coquet scoquet@wanadoo.fr

Possibilités d'hébergement sur la commune de NEUVIC ENTIER (2,5 km)				
Gîte de Champmort	Champmort 87130 NEUVIC ENTIER	3 chambres 6 personnes	05-55-69-71-15	Mr RIVET sarl.rivet@gmail.com
Meublé La Charbonnée	Veyrieras 87130 NEUVIC ENTIER	3 chambres 4 personnes	06-87-70-19-64	lacharbonnée87@orange.fr www.lacharbonnée.fr
Meublé Clévacances à Picq	La Veytisou 87130 NEUVIC ENTIER	3 chambres 5 personnes	05-55-69-32-75	Mme FORESTIER
Chambres d'hôtes à Jalouneix	Jalouneix 87130 NEUVIC ENTIER	3 chambres de 2-3 personnes	05-55-42-46-89	Mr JUNE
Chambre d'hôtes L'école de la Veytisou	La Veytisou 87130 NEUVIC ENTIER	3 chambres	06-43-03-26-24	Mr et Mme PRONK www.ecoleveytisou.com
Possibilités d'hébergement sur la commune de ROZIERS-SAINT-GEORGES (9,5 km)				
Gîte Le Grand Valeix	Le Grand Valeix 87130 ROZIERS-SAINT-GEORGES	1 chambre 2 personnes	05-55-69-31-10	Mme PECHOUX philippe.pechoux@free.fr
Possibilités d'hébergement sur la commune de SUSSAC (9,5 km)				
Gîte Bonneval	Bonneval 87130 SUSSAC	3 chambres 5 personnes	05-55-69-60-42	Mr ANGLERAUD
Gîte La Chênevière à Champs	87130 SUSSAC	2 chambres 5 personnes		Mme PENICAUD-TAKFUR penicaudpa@wanadoo.fr www.gitesussac.com
Meublé « Le Petit Rien »	Beauvais 87130 SUSSAC	1 séjour 3 personnes	05-55-69-35-27	lepetitrien@gmail.com
Hameau de gîtes Beauséjour	Mairie 87130 SUSSAC	5 chalets de 4 personnes	05-55-69-62-41	mairiesussac@wanadoo.fr
Possibilités d'hébergement sur la commune de MASLEON (8,7 km)				
Chambres d'hôtes « Le Domaine des Tuillières »	Route de Limoges 87130 MASLEON	5 chambres de 2-4 personnes	05-55-57-00-63 06-81-90-98-41	Mme CHARBONNIAUD marylene.charbonniaud@wanadoo.fr www.ecrindestuillieres.com

XVème RALLYE DE LA PORCELAINE HISTORIQUE

13 et 14 avril 2019

DEMANDE D'ENGAGEMENT A retourner avant le 6 avril 2019

à : Christian DEVIN – 50 route de la Forêt, 87130 Châteauneuf-la-Forêt Tél. : 06.75.69.62.07

	PILOTE	COPILOTE
Civilité	Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>
NOM		
Prénom		
Adresse		
Adresse e-mail		
Permis de conduire N°		
Délivré le, à		
Tél <i>Joignable en cours de rallye</i>		
ASA ou Ecurie		
VOITURE		
Marque		
Modèle et Type		
Date de 1ere immatriculation		
Numéro d'Immatriculation		
Véhicule assuré auprès de la compagnie		
Par le contrat N°Valable jusqu'au :.....		
<i>Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur. Joindre à cette demande des copies de la carte grise, du permis de conduire et de l'attestation d'assurance.</i>		

ENGAGEMENT aux Frais de participation (détail page 9)	Cocher	Montant
<i>Equipage non membre de l'Ecurie Mauve Historique</i>	195€	
<i>Equipage avec 1 adhérent de l'Ecurie Mauve Historique</i>	185€	
<i>Equipage avec 2 adhérents de l'Ecurie Mauve Historique</i>	175€	
Repas supplémentaires (demi-tarif pour les enfants de – de 10 ans)		
	Quantité	Tarif
<i>Repas du samedi midi</i>		11€
<i>Repas du samedi soir</i>		14€
<i>Repas du dimanche midi</i>		24€
Total général du CHEQUE D'ENGAGEMENT		

CHEQUE DE CAUTION (obligatoire pour valider la demande d'engagement)	80€
---	------------

Chèque d'engagement et Chèque de caution à l'ordre de : Ecurie Mauve Historique

Décharge de responsabilité

J'accepte sans réserve les termes du règlement du XVème Rallye de la Porcelaine Historique. J'ai bien noté que ce rallye n'a aucun caractère sportif mais est soumis à autorisation préfectorale. Il m'appartient donc de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerai utile concernant ma personne, mes passagers et mes biens. Je décharge l'Ecurie Mauve Historique, ses représentants et bénévoles, de toute responsabilité pour tout dommage corporel, matériel ou autre pouvant survenir à ma personne, mes passagers ou mes biens. Je certifie être titulaire **d'une responsabilité civile « vie privée »**.

Fait à Le

Signature du pilote de l'équipage (Précédée de la mention « Lu et approuvé ») :